

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

---

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1964, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 26

**TERRITOIRES D'OUTRE-MER**

*Rapporteur spécial : M. Jean-Marie LOUVEL*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Martial Brousse, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 549 et annexes, 568 (tomes I à III et annexe 10), 586 (tomes I et II, annexe XI), 639 et in-8° 101.

Sénat : 22 (1963-1964).

Mesdames, Messieurs,

Comparé à celui de 1963, et compte tenu d'une dotation complémentaire de trois millions de francs en autorisations de programme inscrite, devant l'Assemblée Nationale, par voie d'amendement gouvernemental, le budget des Territoires d'Outre-Mer pour 1964 se présente de la manière suivante :

	1963	1964
	(En francs.)	
<i>Dépenses ordinaires :</i>		
Titre III. — Moyens des services.....	41.029.908	48.638.947
Titre IV. — Interventions publiques .....	32.888.508	44.883.196
<i>Dépenses en capital : crédits de paiement.....</i>	48.450.000	42.475.000
Total .....	122.368.416	135.997.143
<i>Dépenses en capital : autorisations de programme...</i>	40.000.000	45.000.000

Les dépenses ordinaires se présentent donc en augmentation de 19.603.727 F, dont 7.609.039 F pour le titre III (Moyens des services) et 11.994.688 F pour le titre IV (Interventions publiques).

Quant aux dépenses en capital, les crédits de paiement sont en diminution de 5.975.000 F, de telle sorte que le budget total des dépenses se présente en augmentation de 13.628.727 F.

#### I. — Moyens des services (Titre III).

Ils s'accroîtront de 18,5 %. Le supplément de 7,6 millions de francs, qui est demandé, correspond pour 4,4 millions aux mesures acquises, et pour 3,2 millions aux mesures nouvelles :

a) Parmi les *mesures acquises*, les unes sont générales à tous les départements ministériels (celles qui concernent l'amélioration

des rémunérations des fonctions) ; les autres sont particulières à l'administration des T. O. M. Ces dernières comptent pour 1,8 million de francs. A ce titre nous trouvons notamment :

— *en augmentation* :

— la revalorisation des traitements des agents à statut territorial en fonctions dans les services d'Etat (+ 1.571.471 F) ;

— la revalorisation de l'indemnité spéciale octroyée aux personnels appelés à servir outre-mer (+ 400.000 F) ;

— la prise en charge de l'équipage d'une vedette destinée à la représentation du Pouvoir central en Polynésie (+ 80.000 F) ;

— *en diminution* : la non-reconduction de crédits de matériel (voitures et mobilier) ouverts dans le budget de 1963 (— 286.280 F).

b) Les *mesures nouvelles*, relatives aux dépenses de personnel, peuvent se regrouper autour des rubriques suivantes :

1. — *Renforcement de l'encadrement administratif et du personnel d'exécution* :

— Côte française des Somalis : il est proposé la création de quatre emplois d'administrateurs, qui s'ajouteront aux douze emplois existants, pour assurer l'implantation administrative à l'intérieur du territoire ainsi qu'étoffer les services centraux. A noter que les traitements de ces fonctionnaires seront assurés par le budget du service des personnels de l'ancienne administration d'Outre-Mer, le budget des T. O. M. ne supportant que les accessoires de leur rémunération ;

— Nouvelle-Calédonie : recrutement de dix policiers et d'un inspecteur du travail ;

— Polynésie : recrutement de l'équipage d'une vedette de haute mer (onze emplois) ;

— Wallis et Futuna : ce territoire se compose de deux archipels distants de 360 km sans liaison maritime et aérienne, d'où la nécessité d'armer une vedette (six emplois) et de recruter un second opérateur radio. Par ailleurs, il convient de décharger l'Administrateur de certaines tâches courantes, état civil, gestion du personnel, gestion comptable, en créant cinq emplois de personnel d'exécution. Enfin, les services de police seront renforcés de deux unités.

2. — *Prise en charge de certains services locaux* : les dépenses de personnel et de matériel du bureau des finances de la Côte française des Somalis seront à la charge de la métropole.

3. — *Réévaluation des frais de déplacement*, que ce soit ceux des personnels d'autorité (+ 700.000 F) ou ceux des personnels des services d'Etat (+ 197.000 F) et ce afin de permettre aux familles d'utiliser la voie aérienne, alors que jusqu'à présent elles devaient se contenter de la voie maritime.

4. — *Réévaluation des rémunérations des personnels en service dans les Comores* par suite du relèvement de l'index de correction, qui passe de 1,5 à 1,8 (+ 111.058 F).

Quant aux mesures nouvelles relatives aux dépenses de matériel, elles consistent en l'achat de matériel de bureau et de mobilier et en l'achat de véhicules pour améliorer un parc automobile insuffisant ou vétuste.

## II. — Interventions publiques (Titre IV).

Elles augmentent d'un tiers de leur montant de 1963 et sont, comme l'an dernier, essentiellement constituées par des subventions.

a) *Les subventions accordées aux budgets locaux* passeront de 30,8 à 42,4 millions de francs.

Notons tout d'abord qu'une première masse de compléments de subventions, 5 millions de francs, consiste en la prise en charge par l'Etat de certaines catégories de personnels de cadres métropolitains détachés dans les services territoriaux. Cette mesure fait d'ailleurs l'objet de l'article 71 du projet de loi de finances.

Par ailleurs, la justification des subventions par territoire s'établit comme suit :

### 1° *Saint-Pierre et Miquelon* :

La subvention versée à ce territoire est augmentée de 0,25 million pour principalement revaloriser les traitements de certaines catégories de personnel, renforcer le service des Travaux publics et développer les services de l'enseignement (cours secondaire de Saint-Pierre et enseignement technique).

## 2° Nouvelle-Calédonie :

Le ralentissement des activités minières a particulièrement affecté les rentrées fiscales du territoire ; pour équilibrer leur budget 1963, les autorités locales ont dû avoir recours à une promesse de subvention de 3,41 millions qui fera l'objet d'une inscription au prochain collectif.

Actuellement cependant un rétablissement de la situation semble devoir s'amorcer ; il laisse augurer une reprise tout au moins relative des rentrées fiscales pour l'année 1964 ; cette amélioration a permis de chiffrer la subvention à allouer à ce territoire à un million pour l'année prochaine.

A cette subvention doit s'ajouter la suppression des contributions versées pour l'entretien des services du Trésor, la prise en charge d'une partie du personnel métropolitain affecté dans les services territoriaux ; le tout réuni doit permettre au territoire de recevoir en 1964 une aide sensiblement équivalente à celle envisagée pour 1963.

## 3° Polynésie :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1962, la situation financière du territoire s'est lentement détériorée sous l'effet de deux causes essentielles : difficultés d'écoulement du coprah et ralentissement des exportations de phosphates.

En raison de ces facteurs défavorables, le budget 1963 de la Polynésie n'a été équilibré qu'à l'aide d'une promesse de subvention de 5,33 millions qui fera l'objet d'une proposition au prochain collectif ; rien ne laisse prévoir un retournement de la conjoncture économique actuelle.

Pour les seuls phosphates on doit s'attendre à une régression des exportations de l'ordre de 70.000 tonnes en 1964 sur une production antérieure moyenne de plus de 300.000 tonnes.

L'épuisement des filons rentables contraindra, d'ailleurs, l'entreprise exploitante à cesser toute activité d'ici quelques années.

A l'inverse de la Nouvelle-Calédonie, la crise qui affecte la Polynésie paraît donc devoir être assez durable, alors que dans le même temps l'essor démographique du Territoire pose aux autorités locales des problèmes budgétaires en matière d'enseignement et d'assistance médicale.

Pour 1964, le Territoire doit donc faire appel à la Métropole pour équilibrer son budget ; cette aide a été alignée sur celle de

1963, soit 5,33 millions, dont 3,43 à titre de subvention d'équilibre et 1,9 ouvert au budget de l'Education nationale pour prise en charge de certains établissements scolaires de l'Archipel.

#### 4° *Nouvelles-Hébrides* :

Privé de ressources particulières substantielles, le budget français des Nouvelles-Hébrides est alimenté pratiquement par la seule subvention de la Métropole fixée à 4,5 millions pour l'année 1964, soit une majoration d'environ 20 % par rapport à 1963.

Cette majoration doit permettre la couverture des dépenses à provenir de la revalorisation des traitements publics, du développement de la scolarisation et de la mise en service d'une nouvelle vedette de haute mer destinée à assurer la desserte des postes administratifs de l'Archipel.

#### 5° *Comores* :

Le Territoire tire toutes ses ressources de l'exportation de produits tropicaux dont le placement est actuellement difficile et les cours relativement peu rémunérateurs.

En raison d'une démographie exubérante, les autorités locales sont astreintes à développer d'une façon intensive leurs actions dans le domaine social et culturel.

Il est également indispensable d'améliorer la situation de certaines catégories de personnel dont la présence est absolument nécessaire à la mise en valeur du pays.

Les revenus du Territoire sont actuellement insuffisants pour faire face à ces deux impératifs ; l'aide accrue de la Métropole s'avère donc indispensable.

On doit noter au passage que malgré la progression constante des subventions versées au Territoire, son déficit budgétaire a subsisté : 0,77 million en 1961, 0,61 en 1962 (y compris 0,50 de reste à payer).

En fait, le Territoire n'est pas encore en mesure d'assurer sur ses ressources propres son autonomie budgétaire.

#### 6° *Wallis et Futuna* :

La subvention allouée au Territoire de Wallis et Futuna a été augmentée d'environ 10 % pour tenir compte des actions à poursuivre plus particulièrement en matière d'enseignement et d'assistance médicale.

*7° Côte française des Somalis :*

Par suite d'un aménagement des dettes que le territoire a contractées pour l'exécution du FIDES, de la cessation de sa participation aux dépenses du Trésor, de la prise en charge d'une partie du personnel métropolitain détaché dans les services territoriaux, le territoire recevra en 1964 une aide importante qui a permis de ne pas reconduire sa subvention.

*8° Terres Australes :*

La subvention allouée aux Terres Australes et Antarctiques a été relevée à 9,8 millions contre seulement 8,3 millions l'an passé, soit une majoration d'environ 18 %.

Cette majoration s'explique par la hausse de certains prix, la création de nouveaux emplois indispensables pour assurer le fonctionnement de certains services administratifs et scientifiques, la prolongation de la campagne d'été, le relèvement des traitements publics et le développement de certaines activités scientifiques.

En résumé, les subventions aux budgets locaux se présentent suivant le tableau ci-après, sur lequel figurent également les subventions accordées en 1962 et 1963.

TERRITOIRES	1962	1963	1964
	(En millions de francs.)		
Wallis et Futuna.....	0,79	1,08	1,20
Nouvelles-Hébrides .....	3,18	3,77	4,50
Saint-Pierre et Miquelon.....	6,79	6,79	7,04
Terres Australes.....	7,33	8,33	9,83
Comores .....	2,54	3,54	4,69
Côte française des Somalis.....	1,92	1,92	»
Nouvelle-Calédonie .....	»	» (1)	1,0
Polynésie .....	»	» (1)	3,43
Totaux .....	22,55	25,43	31,69

(1) Les subventions suivantes ont cependant été demandées, pour 1963, au prochain collectif :

Nouvelle Calédonie : 3,41 millions ;  
Polynésie : 5,33 millions.

b) Les subventions de caractère social passent de 2,1 à 2,4 millions de francs, bien que l'on ait pu réduire les crédits d'aide sociale du fait de l'existence de disponibilités sur ce chapitre.

Enfin, notons les mesures nouvelles suivantes :

— création de 25 bourses au profit d'étudiants désirant poursuivre leurs études en Métropole ;

— accroissement de l'aide à diverses œuvres privées de caractère social ou culturel ;

— augmentation du nombre des jeunes bénéficiant d'un voyage en Métropole.

### III. — Dépenses d'investissement.

Les autorisations de programme qui s'élèvent à 45 millions progressent de 12,5 % par rapport à 1963. Quant aux crédits de paiement, ils sont en diminution de 12 %. Aucune somme n'apparaît au titre des investissements directs, les crédits disponibles permettant d'achever la mise en place du dock flottant de Djibouti.

Les programmes prévus concernent seulement le *F. I. D. E. S.*, (section générale et section locale) ainsi que l'*équipement administratif* des T. O. M.

#### A. — *Subventions au F. I. D. E. S.*

##### a) *Section générale* (chapitre 68-90) :

Les dotations, depuis le début de la loi programme, ont été les suivantes :

1961 .....	10 millions.
1962 .....	12
1963 .....	13
	<hr/>
	35 millions.



Leur utilisation est décrite dans le tableau suivant :

**Subventions accordées sur le chapitre 68-90.**

	1961	1962	1963	TOTAL
	En millions de francs.			
Nouvelles-Hébrides .....	1.066.133	1.082.425	1.500.950	3.649.508
Wallis et Futuna.....	582.300	709.020	820.900	2.112.220
T. A. A. F. ....	400.000	414.500	509.300	1.314.800
I. G. N. ....	100.000	412.000	320.429	832.429
R. T. F. ....	520.000	810.000	800.000	2.130.000
S. I. T. O.....	1.157.670	906.500	824.330	2.888.500
Foires, expositions.....	92.200	28.000	200.000	320.200
B. R. G. M. ....	3.000.000	3.655.000	2.710.000	9.365.000
I. F. O. ....	1.800.000	1.900.393	2.350.000	6.050.393
Œuvres privées.....	1.000.000	1.311.225	1.520.430	3.831.655
Recensement des territoires.....	»	255.000	»	255.000
Comptabilité économique.....	»	»	90.000	90.000
I. R. H. O. ....	»	175.175	58.520	233.695
Société d'études du port Saint-Pierre et contrôle des travaux.	»	220.000	300.000	520.000
S. E. T. I. L. ....	»	»	44.550	44.550
S. O. D. E. C. ....	»	»	80.000	80.000
Crédit Nouvelles-Hébrides.....	137.500	»	»	137.500
Crédit Saint-Pierre .....	»	»	100.000	100.000
Crédit Wallis.....	»	»	137.500	137.500
Etudes générales et contrôle du Plan .....	250.000	»	500.000	750.000
<b>Total .....</b>	<b>10.105.803</b>	<b>11.879.238</b>	<b>12.857.909</b>	<b>34.842.950</b>

Les prévisions inscrites au budget de 1964 s'élèvent à 13 millions, compte tenu de l'amendement gouvernemental (+ 1 million de francs). Elles constituent un relais entre le Plan triennal dont la mise en place s'est terminée en 1963 et le plan suivant qui semble

devoir être lancé en 1965. Le programme figurant au budget ayant été établi en juillet est susceptible de recevoir quelques modifications. Les principales dotations prévues sont les suivantes :

— Bureau de recherches géologiques et minières ..... 2.200.000 F.

Carte géologique de Polynésie et de Wallis, poursuite de la prospection générale aux Nouvelles-Hébrides, carte géologique et études d'indices en Nouvelle-Calédonie.

— Institut Français d'Océanie..... 3.100.000 F.

Recherches fondamentales et appliquées en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française, création d'un jardin d'essais à Nouméa, extension des recherches océanographiques à la suite de la mise en service du navire *Coriolis*.

— Subvention aux Etablissements privés d'enseignement ..... 1.450.000 F.

La répartition de ce crédit entre les Territoires n'est pas encore définitivement établie.

— Nouvelles-Hébrides ..... 1.650.000 F.

Les crédits d'équipement en faveur du Condominium marquent la progression suivante :

1961 .....	1.066.000
1962 .....	1.082.000
1963 .....	1.500.000
1964 .....	1.650.000

— Enfin des subventions seront accordées aux divers organismes qui reçoivent habituellement l'aide du F. I. D. E. S. (S. I. T. O., I. G. N., Foires-Expositions, Etudes générales, etc.).

b) *Subventions à la section locale du F. I. D. E. S.*

	1963	1964
	(En millions de F.)	
— autorisations de programme.....	23	26,3
— crédits de paiement.....	23,85	25,475

Les programmes à réaliser en 1964 sont en cours d'établissement par les autorités territoriales et seront soumis au Comité de Direction à la fin de la présente année.

Quoi qu'il en soit, on estimait, avant l'intervention de l'amendement gouvernemental (+ 2 millions de francs), que la répartition géographique des crédits s'effectuerait de la manière suivante :

	1964	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
Saint-Pierre et Miquelon.....	2.000	1.500
Côte française des Somalis.....	2.650	2.000
Comores .....	6.800	5.000
Nouvelle-Calédonie .....	3.700	2.800
Polynésie française.....	6.450	5.000
Wallis et Futuna.....	900	675
Réserve pour opérations en cours d'étude.	1.800	2.750
	<hr/>	<hr/>
Totaux .....	24.300	19.725

On trouvera en Annexe I la liste détaillée des dotations accordées pour la section locale par le Comité directeur du F. I. D. E. S. au titre des trois années 1961, 1962 et 1963 de la loi-programme.

En ce qui concerne 1964, il faut préciser que les programmes de la tranche 1964 de la section locale du F. I. D. E. S. sont en cours d'établissement par les Territoires. Ils seront normalement soumis au Comité directeur à la fin de l'année 1963.

Il n'a pas été pris de décision sur l'adoption d'un nouveau Plan, base d'une nouvelle loi-programme, et la question reste posée de savoir si le futur Plan commencera en 1965 ou sera lancé en 1966 pour se dérouler parallèlement au V<sup>e</sup> Plan métropolitain. De toute façon, la tranche 1964 ne pourra être qu'une tranche intérimaire, rattachée du point de vue comptable au programme 1961-1963. Sur la base des crédits inscrits au projet de loi de finances en 1964, son montant, à répartir entre les divers Territoires en fonction de l'urgence des opérations présentées par les autorités locales, sera sensiblement égal à celui de la tranche 1963.

Le caractère de transition de la tranche doit normalement amener les responsables territoriaux à prévoir en 1964, dans toute la mesure du possible, l'achèvement des opérations lancées au cours de la période couverte par la loi-programme 1961-1963.

B. — *Subventions pour l'équipement administratif*  
(Chapitre 68-94).

Le tableau ci-dessous représente les dotations des trois dernières années :

	1961	1962	1963
Côte Française des Somalis.....	352.000	480.000	1.195.000
Saint-Pierre et Miquelon.....	»	»	117.000
Nouvelle-Calédonie .....	456.000	660.000	450.000
Nouvelles-Hébrides .....	632.000	550.000	390.000
Wallis et Futuna.....	296.000	»	650.000
Polynésie française.....	1.115.000	935.000	110.000
Comores .....	570.000	340.000	1.088.000
Réserve pour études.....	»	35.000	»
	(1) 3.421.000	3.000.000	4.000.000

(1) Dont 421.000 provenant des reliquats des exercices antérieurs.

Pour 1964, l'inscription figurant au budget en autorisations de programme est de 5,7 millions et de 3 millions de francs en crédits de paiement.

L'utilisation des crédits est prévue comme suit :

	Autorisations de programme. (En francs.)
— Côte Française des Somalis :	
Ameublement d'immeuble collectif.....	138.000
Réfection du Palais du Gouverneur.....	345.000
	<u>483.000</u>
— Saint-Pierre et Miquelon :	
Logements de fonctionnaires d'Etat.....	<u>160.000</u>
— Nouvelle-Calédonie :	
Hôtel du Haut-Commissaire.....	<u>2.750.000</u>

— *Nouvelles-Hébrides* :

Achèvement miſice à Port-Vila.....	60.500
Un logement à Santo.....	156.200
	<hr/>
	216.700
	<hr/> <hr/>

— *Wallis et Futuna* :

Un logement.....	120.000
	<hr/> <hr/>

— *Polynésie Française* :

Huit logements au domaine Labbé.....	880.000
	<hr/> <hr/>

— *Comores* :

Résidence du Haut-Commissaire.....	<del>400.000</del>
Ameublement .....	187.500
	<hr/> <hr/>

— Réserve pour opérations en cours.....	502.800
	<hr/> <hr/>

Total .....	5.700.000
-------------	-----------

### Observations de la Commission des Finances.

Examinant en détail les crédits demandés, la Commission des Finances a, cette année encore, déploré leur modicité eu égard aux besoins des Territoires d'Outre-Mer. Elle a renouvelé le vœu de voir des efforts substantiels effectués en faveur de ces Territoires dont la fidélité à la France ne s'est point démentie.

A cet égard, elle a regretté de constater que pour l'année 1964, si les crédits demandés se présentent en léger accroissement par rapport à ceux de l'année précédente, ils sont encore loin d'atteindre ceux qu'il y a quelques années la France accordait généreusement, alors que des nécessités, pourtant impérieuses, la sollicitaient telles que la reconstruction et la remise en état de son potentiel économique et social.

Au surplus, cette augmentation ne compense pas, à loin près, les hausses des prix intervenues qui ont eu pour effet de réduire le volume des travaux projetés.

Ainsi constate-t-on, au cours de ces dernières années, en dépit d'apparences et d'affirmations officielles et compte tenu des dévaluations monétaires, une dégradation sensible et constante de l'aide accordée à nos Territoires d'Outre-Mer « très inférieure au minimum souhaitable ». A l'appui de cette constatation, il est indiqué en *Annexe II* une « Récapitulation générale des autorisations de programme de 1947 à 1963 ».

C'est pourquoi, la Commission des Finances a enregistré avec satisfaction le dépôt d'un amendement lors de la discussion du budget des T. O. M. devant l'Assemblée Nationale, apportant une dotation de 3 millions de francs supplémentaires au FIDES.

Ceci étant, l'insuffisance de ces crédits rend plus que jamais nécessaire une utilisation judicieuse de ceux-ci. En aucun cas, ces crédits ne devraient être distraits de leur vocation : celle d'aider au développement économique et social des Territoires. Plusieurs Commissaires ont fait quelques observations à ce sujet

et le Rapporteur croit devoir rappeler l'utilisation parfois abusive de ces crédits pour le fonctionnement d'administrations, de services, ou sociétés.

En outre, la Commission estime qu'il y aurait parfois intérêt à concentrer les crédits en vue d'un effort de masse dans un but déterminé, plutôt que de disséminer ces crédits pour chercher à donner une satisfaction, au demeurant insuffisante, à plus de parties prenantes.

Sur des points particuliers, la Commission a souligné la situation défavorisée de certains personnels administratifs servant dans les Territoires d'Outre-Mer. A ce sujet, notre collègue M. Raybaud a transmis à votre Rapporteur une requête des fonctionnaires servant en Polynésie. La Commission a exprimé son désir de voir remédier rapidement à ces situations.

En matière d'équipement, la Commission considère que les options à faire d'une part entre les Territoires et, d'autre part, à l'intérieur même des Territoires, doivent s'inspirer des intérêts supérieurs de ceux-ci et que, en particulier, ce serait commettre une grave erreur que de considérer, étroitement, dans la répartition des crédits, l'importance relative de la population sans tenir compte du degré de l'évolution de celle-ci, et par conséquent de la nature propre de ses besoins.

La Commission ayant manifesté le désir d'être renseignée sur les crédits en matière d'enseignement, il est publié en *Annexe III* une note à ce sujet avec les demandes formulées pour 1964 et la situation de l'enseignement dans les différents Territoires. Votre Rapporteur spécial a signalé, à ce sujet, comme particulièrement intéressant pour l'influence française l'existence à Saint-Pierre-et-Miquelon de cours de français régulièrement suivis pendant la période d'été par des étudiants canadiens de l'Université de Toronto. Il y a là une initiative à encourager et aider, au moment où se développe très heureusement l'influence française au Canada.

La Commission des Finances s'est intéressée, comme elle l'avait fait l'an dernier, à la situation des moyens de communications avec les différents Territoires.

Une note publiée en *Annexe IV* fait le point actuel de la situation. A noter à ce sujet depuis deux ans des crédits en instance d'utilisation pour la construction d'un bateau postal entre le Canada

et Saint-Pierre. Rien ne devrait s'opposer à cette construction sans délai, retardée par des difficultés administratives techniques difficilement explicables.

La Commission des Finances a demandé également que soit poursuivi l'effort en matière d'équipement radiophonique. Il est publié en *Annexe V* la situation actuelle et les réalisations projetées.

C'est sous le bénéfice de ces observations que la Commission vous demande d'adopter le budget qui vous est soumis, ainsi que l'article 71 sur les dispositions duquel elle a donné son accord.



## ANNEXE I

### SECTION LOCALE DU F. I. D. E. S. DOTATIONS ACCORDEES AU TITRE DES ANNEES DE LOI PROGRAMME

Les dotations accordées par le Comité directeur du F. I. D. E. S. au titre des trois années 1961, 1962 et 1963 de la loi programme sont les suivantes (en francs français) :

	AUTORISAT. programme 1961.	AUTORISAT. programme 1962.	AUTORISAT. programme 1963.	TOTAL
a) Dotation ouverte.....	20.000.000	22.000.000	23.000.000	65.000.000
b) Crédits accordés :				
— Comores .....	6.092.715	6.977.000	7.580.000	20.649.715
— Nouvelle-Calédonie .....	3.396.800	3.411.400	3.575.000	10.383.200
— Polynésie .....	6.002.920	6.716.600	7.079.875	19.799.395
— Côte française Somalis...	2.442.600	2.875.000	2.852.000	8.169.600
— Saint-Pierre et Miquelon.	1.868.000	2.020.000	2.110.000	5.998.000
	19.803.035	22.000.000	23.196.875	64.999.910

Par territoire, les opérations dotées sont les suivantes :

#### I. — Comores (en millions de francs C. F. A.).

##### 1. — Dépenses générales.

	1961	1962	1963	TOTAL
Etudes .....	5		19	24
Personnels .....	3	9	5	17
Bâtiments .....	5	6	6	17
Véhicules et matériel.....	11		5	16
S. O. D. E. C.....			16,85	16,85
	24	15	51,85	90,85

Ces crédits ont d'abord permis le fonctionnement d'un service d'études autonome, doté de moyens propres en personnel et en matériel. En 1963, le Territoire a obtenu, sous cette rubrique, le développement des études générales nécessaires pour la définition des programmes de développement économique et social et les moyens de créer une Société de Développement Economique, organisme dont la souplesse a paru de nature à accroître l'efficacité des efforts en faveur de la production et du bon emploi des crédits qui lui sont attribués.

2. — Production.

a) Agriculture :

	1961	1962	1963	Total.
— Encadrement de la production.....	19,1	27	43	89,1

Mise en place d'un secteur agricole dans chacune des îles de l'archipel avec une chefferie pour l'agriculture et les eaux et forêts. En 1963, cet encadrement a été étoffé en même temps qu'étaient prévus des stages professionnels pour le personnel.

	1961	1962	1963	Total.
— Développement de la production.....	16,05	19,7	19	53,75

Poursuite de l'action menée en faveur des cultures d'exportation : cocotier, giroflier, poivrier, vanillier, cacaoyer, avec un effort particulier en 1963 pour l'amélioration des conditions de production et de commercialisation de la vanille et pour l'introduction du cacao à Mayotte. Création de stations de cultures vivrières et fourragères pour l'amélioration de la production. « Equipes de démonstration » pour la modernisation des méthodes culturales et assistance aux cultivateurs pour tous les cotés de la vie rurale.

	1961	1962	1963	Total.
— Aménagement fonciers .....	13,5	»	13	26,5

Poursuite du cadastre indispensable à la constatation des droits fonciers. Lever de 20.000 hectares de terrains à la Grande Comore.

	1961	1962	1963	Total.
— Assistance technique et crédit.....	27,15	40	75,4	142,55

Vaste politique de modernisation rurale confiée au B. D. P. A. dont une base permanente a été installée à la Grande Comore, par la création de « secteurs de modernisation » à la Grande Comore, Anjouan et Mohéli ; l'action menée dans ces secteurs, géographiquement délimités, tend à faire du paysan comorien un « producteur moderne ».

Lotissement et mise en valeur, selon la formule « secteur de modernisation », des terres dont les grandes sociétés agricoles ont envisagé la cession au Territoire.

Opération « Coprah » par intervention au niveau de la production, du traitement du produit et de la commercialisation.

	1961	1962	1963	Total.
b) Eaux et Forêts .....	6,65	9,9	9,1	25,65

Poursuite de l'effort pour le reboisement entrepris sur les plans précédents.

	1961	1962	1963	Total.
c) Elevage .....	»	1,6	3	4,6

Diffusion de techniques nouvelles et traitement des grandes affections qui déciment le cheptel comorien. Campagne de vaccination de volailles.

	1961	1962	1963	Total.
	—	—	—	—
d) Pêches .....	»	2	10	12

Après une étude réalisée en 1963, le Territoire a obtenu en 1963 une première tranche de crédits pour une opération qui, sans prétendre faire entrer les Comores dans le circuit de la pêche industrielle, contribuera à l'amélioration de l'exploitation, sur le plan artisanal, des ressources de la mer.

	1961	1962	1963	Total.
	—	—	—	—
e) Tourisme .....	14	12,5	»	26,5

Participation à la création d'une Société hôtelière et touristique des Comores, chargée, dans une première étape, de la construction d'un hôtel à Moroni.

	1961	1962	1963	Total.
	—	—	—	—
Total pour la production.....	96,45	112,7	172,4	381,55

### 3. — Infrastructure.

	1961	1962	1963	Total.
	—	—	—	—
a) Routes et ponts.....	42	65,5	46	153,5

Modernisation et bitumage d'une première tranche de la principale route de Mayotte. Construction et amélioration de routes secondaires et pistes de desserte dans l'ensemble de l'archipel.

	1961	1962	1963	Total.
	—	—	—	—
b) Ports maritimes.....	24	3	3	30

Achat d'une barge et aménagement de cales d'accès pour la liaison Dzaoudzi-Mayotte. Achat d'une vedette pour le port de Mutsamudu et pour le port de Moroni.

	1961	1962	1963	Total.
	—	—	—	—
c) Aéronautique .....	»	1	5	6

Clôture des terrains d'intérêt local et bitumage des aires de stationnement de point fixe.

	1961	1962	1963	Total.
	—	—	—	—
d) Transmissions.....	6,8	8	18,1	32,9

Amélioration des réseaux téléphoniques urbains de Dzaoudzi, Mutsamudu et Moroni. Modernisation des liaisons radiotéléphoniques avec l'extérieur (BLU). Première tranche d'une opération de mise en place d'un réseau de liaisons radiotéléphoniques BLU entre les îles.

	1961	1962	1963	Total.
	—	—	—	—
Total infrastructure.....	72,8	77,5	72,1	222,4

### 4. — Equipements sociaux.

	1961	1962	1963	Total.
	—	—	—	—
a) Santé.....	43,35	41,6	31	115,95

Développement des formations sanitaires existantes et création de nouvelles, en particulier à Domoni (Anjouan). Achat de matériel d'hôpital et de laboratoire. Lutte contre les grandes endémies : paludisme, tuberculose, pian.

	1961	1962	1963	Total.
b) Enseignement.....	30,48	56,15	24,65	111,287

Agrandissement du Collège Normal de Moroni pour l'adapter aux besoins du Territoire. Construction de nouvelles classes pour le développement de l'enseignement primaire et de logements décentes d'instituteurs en brousse pour revaloriser la fonction enseignante et faciliter le recrutement des maîtres.

	1961	1962	1963	Total.
c) Travaux urbains et ruraux.....	37	45,9	27	109,9

Ces crédits intéressent l'amélioration du ravitaillement en eau :

— à la Grande Comore par la recherche de nappes souterraines ;

— dans les autres îles pour la construction de puits et surtout l'installation d'adduction d'eau dans les villages importants.

	1961	1962	1963	Total.
Total Equipements sociaux.....	110,83	143,6	82,65	337,137

#### RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	1961	1962	1963	Total.
— Dépenses générales.....	24	15	51,8	90,8
— Production .....	96,4	112,7	172,4	381,5
— Infrastructure .....	72,8	77,5	72,1	222,4
— Equipements sociaux.....	110,8	143,6	82,6	337,1

## II. — Nouvelle-Calédonie (en millions de francs CFP).

### 1. — Production.

	1961	1962	1963	Total.
a) Production agricole.....	>	2,67	2,4	5,07

En 1962, étude des problèmes de production et de commercialisation particulièrement graves en Nouvelle-Calédonie. En 1963, création d'une section de recherches agronomiques.

	1961	1962	1963	Total.
b) Hydraulique agricole et pastorale.....	>	5	8	13

Etude générale de la solution à apporter au problème de l'abreuvement des troupeaux et création de pâturages irrigués pour la transformation de l'élevage actuellement trop extensif. La durée prévue pour cette étude est de trois années.

	1961	1962	1963	Total.
c) Eaux et forêts.....	14,5	12,3	8,8	35,6

Création d'une station de recherches forestières. Reboisement des forêts domaniales. Equipement de lutte contre les feux.

	1961	1962	1963	Total.
d) Elevage .....	>	5,05	3	8,05

En 1962, achèvement du frigorifique de Nouméa par la construction d'un magasin-garage. La recherche et l'amélioration fourragère pour permettre un élevage semi-intensif a été lancée en 1962 et poursuivie en 1963.

	1961	1962	1963	Total.
Total production .....	14,5	25,025	22,2	61,725

2. — *Infrastructure.*

	1961	1962	1963	Total.
a) Routes et ponts.....	20	15	15	50

Continuation des travaux d'amélioration de la route Nouméa—Tontouta qui dessert l'aérodrome international de la Nouvelle-Calédonie : la dotation F. I. D. E. S. 1963 termine la participation du F. I. D. E. S. à cette opération dont l'achèvement prévu en 1965 sera assuré sur ressources locales.

	1961	1962	1963	Total.
b) Aéronautique .....	2	3	»	5

Aménagement des pistes locales : les crédits correspondent aux travaux nécessaires pour l'aménagement du terrain d'aviation de Koné, terminé en 1963.

	1961	1962	1963	Total.
c) Transmissions.....	18	»	11,1	29,1

Ces crédits concernent, pour 1961, l'auto-commutateur de Nouméa et la liaison téléphonique Nouméa-Tontouta. En 1963, a débuté la reconstruction de la station de réception radio de Nouméa à terminer en 1964.

	1961	1962	1963	Total.
Total Infrastructure.....	40	18	26,1	84,1

3. — *Equipements sociaux.*

	1961	1962	1963	Total.
a) Santé.....	3	»	»	3

Construction de deux dispensaires.

	1961	1962	1963	Total.
b) Enseignement.....	3,46	9	11	23,46

Construction de trois écoles de tribus et de deux groupes scolaires à Nouméa : école du Faubourg-Blanchot et du Mont Té.

	1961	1962	1963	Total.
c) Urbanisme et habitat.....	»	10	5,7	15,7

Infrastructure de deux lotissements destinés à remédier à la pénurie de logements qui frappe particulièrement les catégories les moins favorisées de la population : lotissement de Ducos (6.700.000) et du Mont Té (9.000.000).

	1961	1962	1963	Total.
d) Travaux urbains et ruraux.....	0,8	»	»	0,8
Implantations d'éoliennes de pompage.				
	1961	1962	1963	Total.
Total équipements sociaux.....	7,26	19	16,7	42,96

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	1961	1962	1963	Total.
— Production .....	14,5	25,025	22,2	61,725
— Infrastructure .....	40	18	26,1	84,9
— Equipements sociaux.....	7,2	19	16,7	42,96
	61,7	62,025	65	188,785

III. — Polynésie française (en millions de francs CFP).

	1961	1962	1963	Total.
1. — Dépenses générales .....	2,5	5,2	11,2	18,9
Concernent la création et le fonctionnement d'un bureau d'études.				

2. — Production.

	1961	1962	1963	Total.
a) Agriculture .....	23,4	21,3	22,1	66,9

L'effort s'est poursuivi pendant les trois années de la loi-programme sous les divers aspects de : équipement des secteurs agricoles du territoire. Recherches agronomiques pour l'amélioration des cultures d'exportation et développement des cultures maraichères. Renouvellement et extension de la cocoteraie.

	1961	1962	1963	Total.
b) Eaux et forêts.....	2,1	0,9	3	6

Etude d'un plan de reforestation et premières expériences de reboisement. Création d'une section forestière au service de l'agriculture.

	1961	1962	1963	Total.
c) Elevage et pêche .....	1,4	2,6	6,4	10,4

Amélioration zootechnique des races bovines avec création de la station expérimentale de Taravao. Repeuplement des bancs nacriers. Essais de perliculture. De plus a été lancée, en 1963, une opération de création d'un circuit-témoin de commercialisation du poisson conservé sous froid depuis les Tuamotu jusqu'à Papeete.

	1961	1962	1963	Total.
Total production .....	27	24,8	31,6	83,4

3. — *Infrastructure.*

	1961	1962	1963	Total.
a) Routes et ponts.....	36	19,8	14	69,8

Sur ces crédits le Territoire a prévu la reconstruction, pendant les trois années de la loi-programme, de la route de Punaauia qui dessert le terrain d'aviation de Faaa, de plusieurs sections de la route dorsale de Tahiti et la construction d'un pont dans l'île de Moorea.

	1961	1962	1963	Total.
b) Ports maritimes .....	3,3	2,1	4,7	10,1

En 1962, la plus grande part de ces crédits ont permis l'assainissement et le bitumage du quai de Papeete; le reste a été affecté à la construction d'un débarcadère aux Marquises et au balisage des passes de l'archipel. En 1963, l'opération principale a été l'élargissement par déroctage de la passe de Papeete.

	1961	1962	1963	Total.
c) Aéronautique .....	15	25	13	53

L'aérodrome de Raiatea entrepris sur le II<sup>e</sup> Plan a été terminé en 1962 mais avec modification des caractéristiques primitivement prévues: la bande d'envol a été portée à 1.500 mètres au lieu de 1.300 et le complément de travaux réglés sur la tranche 1963 porte la dépense totale à 73,6 millions C. F. P

	1961	1962	1963	Total.
d) Transmissions .....	1,5	4,8	4	10,3

Aménagement de la station radio de Tahiti et création d'un bureau des chèques postaux et d'une caisse d'épargne, rendue possible par l'achèvement de l'hôtel des postes de Papeete. Première tranche en 1963 d'un programme de modernisation et d'extension du réseau téléphonique urbain de Papeete.

	1961	1962	1963	Total.
Total de l'infrastructure.....	55,8	51,7	35,7	143,2

4. — *Equipements sociaux.*

	1961	1962	1963	Total.
a) Santé .....	6,3	8	10,5	24,8

Ces crédits représentent la participation du territoire au fonctionnement de l'Institut de Recherches Médicales et la construction de centres médicaux à Huahine, Taiohae, Tubuai et Paopao. De plus la première tranche de construction d'un centre médico-scolaire a été lancée à Papeete.

	1961	1962	1963	Total.
b) Enseignement .....	15,5	19	16	50,5

Première tranche des travaux de construction d'un cours complémentaire à Uturoa (34 millions sur un devis total modifié de 80 millions). Construction d'écoles primaires aux Marquises, Tuamotu et Iles du Vent. Reconstruction du groupe scolaire de Pirae.

	1961	1962	1963	Total.
c) Travaux urbains et ruraux.....	1,9	13,4	23,6	39

Poursuite du programme de construction de citernes aux Tuamotu en l'absence totale de cours d'eau. Exécution de l'infrastructure de base de deux lotissements pour des logements à loyers modérés. Aménagement urbain de Faaa. Sous cette rubrique figure également l'effort demandé en 1963 au F. I. D. E. S. au titre du tourisme (8.185.000 F C. F. P.) pour l'élaboration d'un plan d'aménagement touristique du Territoire, l'étude des possibilités d'équipement de la zone d'Outu Maoro, et l'amélioration de routes touristiques.

	1961	1962	1963	Total.
Total des équipements sociaux.....	23,7	40,4	50,2	114,3

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	1961	1962	1963	Total.
— Dépenses générales.....	2,5	5,2	11,2	18,9
— Production .....	27	24,8	31,6	83,4
— Infrastructure .....	55,8	51,7	35,7	143,2
— Equipements sociaux.....	23,7	40,4	50,2	114,3
	109	122,1	128,7	359,8

IV. — Côte Française des Somalis (en millions de francs Djibouti).

1. — Production.

	1961	1962	1963	Total.
a) Agriculture :				
Cultures maraîchères.....	2	1	1	4
Phoeniciculture .....	2	2	1	5
Lutte antiacridienne.....	1,5	»	»	1,5
Encadrement technique.....	»	1,5	2,5	4
Mise en valeur du Hanlé.....	»	»	2,5	2,5
	5,5	4,5	7	17

Il s'agit d'opérations n'exigeant que des crédits modestes, qui doivent se poursuivre sur plusieurs années. La mise en valeur du Hanlé a pour objet de tenter, sur un périmètre d'abord restreint, de transformer une zone quasi désertique en zone cultivée.

	1961	1962	1963	Total.
b) Hydraulique rurale :				
Equipement du service.....	9,2	0,9	3	13,1
Personnel permanent.....	1,2	3,3	4,7	9,2
Fonctionnement service.....	0,5	2	0,3	2,8
Travaux .....	7	5	14	26
	17,9	11,2	22	51,1

Les travaux d'hydraulique se poursuivent activement selon le programme prévu. L'affectation récente d'un ingénieur hydraulicien doit permettre de les poursuivre dans de meilleures conditions.



	1961	1962	1963	Total.
c) Elevage :				
Postes vétérinaires.....	4	»	2,5	6,5
Equipes mobiles.....	1,5	»	»	1,5
Aires d'abattage.....	»	»	0,5	0,5
	5,5	»	3	8,5

Trois postes ont été construits : à Randa, Obock, Ali Sabieh, une nouvelle aire d'abattage a été mise en place à Dikhil.

	1961	1962	1963	Total.
d) Pêches :				
Matériel de vulgarisation.....	»	0,5	2	2,5
Achat d'une embarcation.....	5	»	2	7
	5	0,5	4	9,5

L'embarcation destinée à mettre au point les techniques artisanales et à la prospection de nouveaux lieux de pêche est en cours de construction.

## 2. — Infrastructure.

	1961	1962	1963	Total.
a) Etudes de routes.....	»	3	»	3
b) Port de Djibouti :				
Réservoirs d'eau.....	8,4	6,4	»	14,8
Quai 7.....	23	»	»	23
Etudes.....	»	»	9	9
	31,4	9,4	9	49,8

Les deux premières opérations, concernant le port, ayant été réalisées, un crédit a été ouvert en 1963 pour étudier l'extension des installations portuaires.

	1961	1962	1963	Total.
c) Réseau téléphonique.....	11	»	»	11
Les travaux sont achevés.				

## 3. — Equipements sociaux.

	1961	1962	1963	Total.
a) Santé :				
Hôpital Peltier.....	1,2	1,5	»	2,7
Médecine mobile.....	3,2	7,05	»	10,25
Formations de brousse.....	»	3,8	8,2	12
	4,4	12,35	8,2	24,95

Les équipes mobiles ont été équipées en véhicules et installations radio. Deux dispensaires ont été construits, deux autres seront réalisés en 1963 (As-Eyla, Holl-Holl, Randa, Yoboki).

	1961	1962	1963	Total.
b) Enseignement :	—	—	—	—
Enseignement professionnel.....	7	>	>	7
Enseignement primaire.....	>	6,25	7,5	13,75
Enseignement secondaire (internat du lycée) .	>	42	14	56
Equipement sportif.....	1,7	>	1,7	3,4
	8,7	48,25	23,2	80,15

Les locaux du centre de formation professionnelle sont terminés. Les installations sportives sont déjà en grande partie réalisées sur le stade de Djibouti. L'internat du lycée pourra être terminé avec les crédits 1963. Quant à l'enseignement primaire, il s'agit de la poursuite du plan de scolarisation proposé au titre de la loi-programme.

	1961	1962	1963	Total.
c) Urbanisme et habitat :	—	—	—	—
Etude assainissement Djibouti.....	>	4	>	4
Enquête habitat Djibouti.....	>	>	6,5	6,5
	>	4	6,5	10,5

Ces études préliminaires sont rendues indispensables par la mise en route d'un important programme d'urbanisme dont la première tranche (lotissement du stade) est en cours de réalisation.

	1961	1962	1963	Total.
d) Travaux urbains et ruraux :	—	—	—	—
Alimentation eau Djibouti.....	17,3	10,4	32	59,7
Alimentation eau centres de l'intérieur....	>	12,7	9,1	21,8
	17,3	23,1	41,1	81,5

L'extension des captages de l'Ambouli permet de poursuivre le plan de développement de l'alimentation en eau de la ville et du port de Djibouti. Les forages se sont continués en 1963. Dans les centres de l'intérieur, des travaux sont exécutés chaque année pour doter les centres principaux de ressources en eau permanentes.

#### RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	1961	1962	1963	Total.
— Production.....	28,4	21,7	36	86,1
— Infrastructure.....	42,4	9,4	9	60,8
— Equipements sociaux.....	35,4	93,9	79	208,3
	106,2	125	124	355,2

#### V. — Saint-Pierre et Miquelon (en millions de francs C. F. A.)

##### 1. — Production.

	1961	1962	1963	Total.
a) Pêche et industries annexes :	—	—	—	—
Achat d'un chalutier (SPEG).....	64,8	>	>	64,8
Equipement du frigorifique.....	3,1	>	>	3,1
	67,9	>	>	67,9

L'équipement du frigorifique a été réalisé. Le chalutier sera très prochainement livré au Territoire.

2. — *Infrastructure.*

	1961	1962	1963	Total.
a) Electrification :	—	—	—	—
Centrale Saint-Pierre et extension réseau...	»	52	»	52
Cette dotation a permis l'installation d'un nouveau groupe de 1.000 kW à la Centrale. Le remaniement de l'alimentation en eau de l'usine est en cours.				
	1961	1962	1963	Total.
b) Route de Saint-Pierre.....	»	5	»	5
Cette opération est terminée.				
	1961	1962	1963	Total.
c) Port de Saint-Pierre :	—	—	—	—
Cale de halage.....	0,5	14	13	27,5
L'acquisition des installations existantes a été faite. La remise en état et la modernisation sont en cours.				
	1961	1962	1963	Total.
d) Aéronautique :	—	—	—	—
Aérodrome de Miquelon.....	8	»	»	8
Les travaux ont été effectués en 1962-1963.				
	1961	1962	1963	Total.
e) Extension réseau téléphonique.....	»	2	11	13
Actuellement 1.350 m de câbles ont été posés. L'installation du central et du répartiteur entièrement refaite et le nouveau central mis en place. L'opération sera terminée à l'aide des crédits 1963.				
	1961	1962	1963	Total.
f) Cargo postal.....	»	»	55	55
Ce crédit a été réservé jusqu'à ce qu'une décision définitive soit intervenue sur le type de navire à commander.				

3. — *Equipements sociaux.*

	1961	1962	1963	Total.
a) Enseignement :	—	—	—	—
Groupe scolaire de Saint-Pierre.....	5	20	9,5	34,5
Le crédit accordé en 1963 permet de terminer l'extension de l'école publique de Saint-Pierre (5 classes, 1 salle d'études, 1 salle de physique chimie, 1 salle d'éducation physique).				
	1961	1962	1963	Total.
b) Travaux urbains et ruraux :	—	—	—	—
Achat d'un chasse-neige.....	6	»	»	6
Voirie de Saint-Pierre.....	6	8	14	28
Assainissement Miquelon.....	»	»	4	3
	12	8	17	37

Le chasse-neige a été acheté. La réfection de la voirie de Saint-Pierre porte sur un programme s'étendant sur plusieurs années afin de bitumer en totalité les rues de Saint-Pierre. L'assainissement de Miquelon sera réalisé en 1963-1964.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	1961	1962	1963	Total.
Production .....	67,9	»	»	67,9
Infrastructure .....	8,5	73	79	160,5
Equipements sociaux.....	17	28	26,5	71,5
	93,4	101	105,5	299,9

## ANNEXE II

### RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DE 1947 A 1963 (SECTIONS TERRITORIALES DU F. I. D. E. S.)

*Situation des autorisations de programme au 1<sup>er</sup> juillet 1963.*

TRANCHES	COMORES	NOUVELLE- CALEDONIE	POLYNESIE	C. F. S.	SAINT- PIERRE-ET- MIQUELON	TOTAUX
(En millions de nouveaux francs.)						
<b>1<sup>er</sup> plan :</b>						
1947-1948 .....	»	1,5840	»	»	»	1,5840
1948-1949 .....	1,2546	6,3029	3,02	4,0315	0,7540	15,3630
1949-1950 .....	2,6232	10,28	5,6941	4,9710	2,6220	26,1903
1950-1951 .....	0,24	5,30	6,3115	9,6170	3,9560	25,4245
1951-1952 .....	4,5298	2,7225	6,4280	8,9830	»	22,6633
1952-1953 .....	6,06	10,4435	5,93	9,2990	1,40	33,1325
1953-1954 .....	4,02	3,23	1,1423	8,8135	1,56	18,7658
1954-1955 .....	0,1982	»	»	6,21	»	6,4082
<b>Total des autorisations de programme du 1<sup>er</sup> plan.....</b>	<b>18,9258</b>	<b>39,8629</b>	<b>28,5259</b>	<b>51,9250</b>	<b>10,2920</b>	<b>149,5316</b>
<b>Total des paiements effectifs à la suite du changement de valeur des monnaies locales .....</b>	<b>19,1472</b>	<b>43,4522</b>	<b>29,2816</b>	<b>51,3506</b>	<b>9,4158</b>	<b>152,6474</b>
<b>2<sup>e</sup> plan :</b>						
1953-1954 .....	3,04	8,4923	4,7577	5,2738	1,4850	23,0488
1954-1955 .....	1,90	2,1890	1,7030	2,6438	1,6440	10,0798
1955-1956 .....	4,01	4,29	4,1027	3,2828	1,8160	17,5015
1956-1957 .....	3,60	2,8545	3,7988	1,6365	1,8120	13,7018
1957-1958 .....	2,80	3,0085	7,6640	1,8629	1,4050	16,7404
1958-1959 .....	2,4330	1,5669	6,2774	0,9516	1,2312	12,4601
1959-1960 .....	3,6484	3,0902	5,7117	1,8187	1,4420	15,7100
Intérimaire 1960 .....	2,6029	1,6995	2,7016	1,1960	0,80	9,0000
<b>Total des autorisations de programme du 2<sup>e</sup> plan.....</b>	<b>24,0343</b>	<b>27,1909</b>	<b>36,7169</b>	<b>18,6651</b>	<b>11,6352</b>	<b>118,2424</b>
<b>3<sup>e</sup> plan :</b>						
1961 .....	6,092715	3,396800	6,002920	2,442600	1,868000	19,803035
1962 .....	6,977000	3,411400	6,716600	2,855000	2,020000	22
1963 .....	7,580000	3,575000	7,079875	2,852000	2,110000	23,196875
<b>Total des autorisations de programme du 3<sup>e</sup> plan.....</b>	<b>20,649715</b>	<b>10,383200</b>	<b>19,799375</b>	<b>8,169600</b>	<b>5,998000</b>	<b>64,999910</b>
<b>Total général des autorisations de programme .....</b>	<b>63,609</b>	<b>77,437</b>	<b>85,042</b>	<b>78,759</b>	<b>27,925</b>	<b>332,77</b>

## ANNEXE III

### BOURSES D'ENSEIGNEMENT

Le budget de 1963 comportait à cette rubrique l'inscription d'un crédit de 200.000 F, destiné au paiement des frais de voyage, d'entretien et d'études en métropole de 19 boursiers des T. O. M. déjà en France, et d'un certain nombre de nouveaux bénéficiaires.

Ce crédit était calculé en application du décret n° 62-1005 du 24 août 1962 et de l'arrêté ministériel 154 TOM/AP/EJ du 10 septembre 1962 fixant les prestations consenties à ces boursiers, et également par référence aux taux pratiqués pour les boursiers africains et malgaches en France.

\*  
\* \*

Il importe de prévoir en 1964 des crédits permettant :

- la reconduction des bourses accordées en 1962 et 1963 ;
- l'attribution de bourses nouvelles en 1964.

Il s'avère à cet égard indispensable d'augmenter le nombre de bourses mises à la disposition des T. O. M. afin qu'ils soient au moins aussi favorisés que les ex-territoires ayant accédé à l'indépendance.

Il paraît légitime de prévoir 25 bourses nouvelles.

Compte tenu de ces divers éléments, les crédits indispensables pour 1964 se décomposent comme suit :

— Reconduction des bourses attribuées en 1962 et 1963 (38).....	250.800 F.
— Bourses nouvelles à attribuer en 1964 (25).....	271.250 F.
— Prévisions pour augmentations diverses.....	7.950 F.
	<hr/>
	530.000 F.

#### Evolution des bourses d'Etat accordées aux étudiants des Territoires d'Outre-Mer depuis l'année 1960.

Lors des années scolaires 1960-1961 et 1961-1962 deux bourses d'Etat avaient été accordées à des étudiants originaires des Territoires d'Outre-Mer en application des dispositions du décret du 18 avril 1957 qui continuaient à intéresser l'ensemble des pays de la « Communauté ».

Le régime du décret n° 62-1005 du 24 août 1962 remplaçant pour les Territoires d'Outre-Mer de la République française celui du décret du 18 avril 1957 permettait d'attribuer sur les crédits alloués au Département 19 bourses d'Etat pour l'année scolaire 1962-1963, soit une bourse pour 26.000 habitants.

Pour l'année scolaire 1963-1964, il a été accordé au total 38 bourses d'Etat dont 15 reconductions de bourses anciennes, soit une bourse pour 13.000 habitants environ.

Les prévisions pour l'année scolaire 1964-1965 permettent d'espérer pouvoir attribuer 50 bourses au total dont 25 au titre de reconduction de bourses anciennes, soit une bourse pour 10.000 habitants.

Ce pourcentage est celui atteint par les Etats relevant du Ministère de la Coopération pour lesquels 3.128 bourses ont été accordées en 1962.

Il est à noter que l'année universitaire ne correspond pas à l'année budgétaire.  
Population totale des Territoires d'Outre-Mer : 500.000 habitants.

**Bourses pour 1963-1964 — Récapitulation des demandes des Territoires.**

	NOUVELLES	RECONDUCTION	TOTAL
Nouvelle-Calédonie .....	7	2	9
Iles Wallis et Futuna.....	1	»	1
Polynésie française.....	5	3	8
Saint-Pierre et Miquelon.....	6	1	7
Comores .....	»	6	»
Côte française des Somalis.....	4	3	7
<b>Totaux .....</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>38</b>

**Tableau récapitulatif indiquant le nombre d'élèves dans les établissements d'enseignement des territoires d'outre-mer en 1963.**

TERRITOIRES	NOMBRE d'élèves dans l'enseignement du 1 <sup>er</sup> degré.	NOMBRE d'élèves dans l'enseignement du 2 <sup>e</sup> degré.	NOMBRE d'élèves dans l'enseignement technique.	TOTAUX
Côte française des Somalis.	3.445	353	321	4.119
Saint-Pierre et Miquelon...	1.147	220	96	1.463
Nouvelle-Calédonie .....	17.813	1.516	921	20.250
Nouvelles-Hébrides .....	3.320	48	»	3.368
Polynésie française.....	20.398	2.553	326	23.277
Comores .....	5.850	264	»	6.114
<b>Totaux .....</b>	<b>51.973</b>	<b>4.954</b>	<b>1.664</b>	<b>58.591</b>

**Enseignement du 1<sup>er</sup> degré dans les Territoires d'outre-mer en 1963.**

TERRITOIRES	NOMBRE d'établissements.	NOMBRE de classes.	EFFECTIFS		
			Enseignement public.	Enseignement privé.	Totaux.
Côte française des Somalis.	19	81	1.853	1.592	3.445
Saint-Pierre et Miquelon...	11	49	393	754	1.147
Nouvelle-Calédonie .....	256	340	9.205	8.608	17.813
Nouvelles-Hébrides .....	38	116	1.060	2.260	3.320
Polynésie .....	138	538	14.292	6.106	20.398
Comores .....	50	117	5.638	212	5.850
<b>Totaux .....</b>	<b>512</b>	<b>1.241</b>	<b>32.441</b>	<b>19.532</b>	<b>51.973</b>

**Enseignement du second degré et enseignement technique  
dans les Territoires d'Outre-Mer en 1963.**

TERRITOIRES	NOMBRE d'établissements.	NOMBRE de classes.	EFFECTIFS		
			Enseignement public.	Enseignement privé.	Totaux.
Côte française des Somalis.	4	18	232	121	353
Saint-Pierre et Miquelon...	3	12	105	115	220
Nouvelle-Calédonie .....	9	30	765	751	1.516
Nouvelles-Hébrides .....	4	6	13	35	48
Polynésie .....	11	84	1.155	1.398	2.553
Comores .....	1	10	264	»	264
<b>Totaux .....</b>	<b>32</b>	<b>160</b>	<b>2.534</b>	<b>2.420</b>	<b>4.954</b>

**Enseignement technique dans les Territoires d'Outre-Mer pour 1963.**

TERRITOIRES	NOMBRE d'établissements.	NOMBRE de classes.	EFFECTIFS		
			Enseignement public.	Enseignement privé.	Totaux.
Côte française des Somalis.	5	17	129	192	321
Saint-Pierre et Miquelon...	4	9	63	33	96
Nouvelle-Calédonie .....	22	40	529	392	921
Nouvelles-Hébrides .....	»	»	»	»	»
Polynésie française.....	3	8	237	89	326
Comores .....	»	»	»	»	»
<b>Totaux .....</b>	<b>34</b>	<b>74</b>	<b>958</b>	<b>706</b>	<b>1.664</b>



## ANNEXE IV

### LIAISONS ENTRE LA METROPOLE ET LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

#### I. — LIAISONS AÉRIENNES

##### *Liaison Métropole—Polynésie.*

Elle est assurée par la ligne tour du monde T. A. I. Air France.

Une fois par semaine par l'Extrême-Orient, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, par DC 8 T. A. I. et Boeing 707 de Los Angeles à Paris.

Uné fois par semaine dans l'autre sens par l'Amérique.

Il existe également, une fois par semaine, une liaison T. A. I. Papeete—Honolulu, en correspondance avec les lignes américaines qui desservent l'Europe.

##### *Liaison Métropole—Nouvelle-Calédonie.*

Assurée deux fois par semaine par la ligne tour du monde T. A. I. Air France.

##### *Liaison Métropole—Territoire des îles Wallis et Futuna.*

Aucune liaison directe, les îles Wallis et Futuna sont desservies une fois par mois par un DC 4 de la T. A. I. à partir de la Nouvelle-Calédonie.

##### *Liaison Métropole—Nouvelles Hébrides.*

Aucune liaison directe. L'archipel est desservi deux fois par semaine par un DC 4 de la T. A. I. à partir de la Nouvelle-Calédonie.

##### *Liaison Métropole—Côte française des Somalis.*

Une fois par semaine dans les deux sens par un DC 8 de la T. A. I. (ligne de Madagascar). A partir de novembre 1963 la liaison sera assurée par Air France.

Une fois par semaine dans les deux sens par Jet DC 8 de la compagnie malgache Madair (ligne de Madagascar).

##### *Liaison Métropole—Comores.*

Pas de liaison directe. Les Comores sont reliées à la Métropole par la ligne de Madagascar.

Une liaison par semaine dans les deux sens Tananarive—Majunga—Dzaoudzi par DC 4 Mad Air et DC 3 Air France.

Une liaison par semaine dans les deux sens par DC 4 Mad Air.

##### *Liaison Métropole—Saint-Pierre et Miquelon.*

Aucune liaison directe. Les liaisons se font par l'intermédiaire du Canada.

Saint-Pierre est actuellement desservi par des compagnies aériennes canadiennes qui effectuent des transports soit à la demande, soit par affrètement sans horaire régulier. La principale compagnie est la Central Maritime Airways qui assure une liaison Saint-Pierre—Sydney avec un DC 3.

D'autres compagnies assurent des liaisons avec Terre-Neuve (Gander). Les liaisons sont surtout fréquentes pendant la saison d'été.

## II. — LIAISONS MARITIMES

Les Territoires d'Outre-Mer de la République française ont tous pour trait commun leur éloignement de la mère patrie. Djibouti, le seul territoire qui soit rattaché à un continent, n'est qu'à moitié une exception en raison de la pauvreté de son arrière pays et de son rôle d'escale ferroviaire et maritime internationale.

De ce fait la desserte de ces territoires par le pavillon français a un aspect politique autant qu'économique et les facteurs de rentabilité ne doivent pas seuls entrer en compte.

C'est ce qui explique que, dans le cadre de l'organisation des transports d'intérêt général, cette desserte ait été confiée à une compagnie subventionnée, les Messageries maritimes, tant pour la desserte de l'Océan Indien que pour celle du Pacifique, par une convention assortie d'un cahier des charges.

### A. — Secteur Mer rouge—Océan indien.

Les Messageries Maritimes assurent la desserte de l'Océan indien par cargos et paquebots mixtes :

Quatre paquebots mixtes : *Jean-Laborde*, *La Bourdonnais*, *Pierre-Loti*, *Ferdinand-de-Lesseps* (départ de Marseille), deux paquebots par mois ;

Cargos : un cargo par mois en moyenne.

S'ajoute à celle-ci, en ce qui concerne le trafic cargos :

La Nouvelle Compagnie havraise péninsulaire : un cargo par mois en moyenne ; tous ces cargos, sauf un, ont des cabines pour passagers.

Djibouti voit escaler :

— les paquebots mixtes des Messageries Maritimes, ligne de l'Océan indien, à l'aller et au retour ;

— les paquebots mixtes des Messageries Maritimes de la ligne d'Extrême-Orient, au retour (escale à l'aller généralement à Aden) ;

— les cargos des Messageries Maritimes des lignes de l'Afrique Orientale et de l'Océan indien Occidental (2 lignes), et Oriental (Pakistan, Inde, Ceylan, Birmanie) et des lignes de l'Extrême-Orient (3 lignes) ;

— les cargos de la Nouvelle Compagnie havraise péninsulaire.

Depuis juillet 1961, et sur intervention du Ministère d'Etat, la situation est la suivante : les Comores voient escaler :

— les paquebots mixtes des Messageries Maritimes, touchées trimestrielles dans chaque sens, avec liaison avec Madagascar et Zanzibar, dans deux ports alternativement desservis : Moroni et Mutsamudu, reprenant ainsi une tradition rompue depuis la guerre ;

— les cargos des différentes lignes de la Nouvelle Compagnie havraise péninsulaire : fréquence indéterminée.

Les Terres australes et antarctiques françaises (Kerguelen, Saint-Paul et Nouvelle-Amsterdam, Crozet, Terre Adélie) ont un régime de desserte particulier :

Terres australes :

Les Messageries maritimes ont un marché d'affrètement passé avec le territoire pour l'utilisation par ce dernier du paquebot mixte *Gallieni*. Des conventions de ce type ont été passées avec cette compagnie, depuis l'origine des établissements, pour une rotation par an jusqu'en 1955, puis deux rotations de 1955 à 1958. Actuellement, les deux rotations subsistent, mais pour la mise en place de la relève d'une seule équipe qui ne séjourne qu'en campagne d'été austral de novembre à février.

Sont actuellement desservis Crozet (où une station a été créée en 1961 et va être transformée en mission permanente en fin de l'année 1963), Kerguelen, Nouvelle-Amsterdam.

Les rotations sont faites de manière à assurer, par le jeu des relèves, la présence à bord et à terre d'un médecin pour chacune des parties du voyage.

Terres antarctiques (Terres Adélie et Wilkes) :

Affrètement du *Thala-Dan* de la Compagnie danoise Lauritzen, par les « Expéditions polaires françaises » de Paul-Emile Victor, pour le compte du territoire des Terres australes et antarctiques françaises. Une seule rotation par an avec séjour d'un mois sur place, départ du Havre avec escale en Australie et Tasmanie (Obarth).

#### B. — Secteur du Pacifique.

Les Messageries maritimes desservent le Pacifique par des paquebots mixtes et des cargos, la ligne de paquebots passe par Panama, deux lignes de cargos passent, l'une par Panama, l'autre par Suez.

— Trois paquebots mixtes : tahitien, calédonien, mélanésien — fréquence tous les 42 jours — départ de Marseille.

— Cargos ex-ligne via Panama : un par mois en moyenne, départ des ports du Nord vers Tahiti, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides, Australie, Nouvelle-Zélande ;

— Ligne via Suez. — Un tous les 28 jours environ. Départ de Marseille ou des ports du Nord vers l'Australie, Nouméa, Port-Vila et Santo.

Les Messageries maritimes sont la seule ligne française desservant les territoires français du Pacifique ; toutefois, la concurrence internationale devient chaque jour plus forte sur ce secteur, notamment en matière de trafic cargo, de la part des pavillons norvégiens, hollandais, italiens, et également, en matière minière, japonais et australiens.

Depuis 1960, les Messageries maritimes, sous la pression des départements intéressés (Ministère d'Etat, Travaux publics et Transports, Secrétariat général de la Marine marchande), ont fait un effort certain pour s'adapter aux exigences des usagers et chargeurs et aux nécessités de la concurrence.

En matière de fret, les retards au chargement ont pratiquement disparu par la mise sur la ligne de nouveaux cargos.

En matière de transport de passagers, il subsiste encore certaines difficultés dues à l'extrême variation de la fréquentation selon les époques de l'année et les mouvements administratifs. Mais surtout le troisième paquebot mixte *Le Mélanésien* est un bateau étranger affrété, imparfaitement adapté au trafic et dont en tout état de cause l'affrètement arrive à expiration. Il sera remplacé en fin d'année par un nouvel affrété, *L'Océanien*, mieux adapté, en même temps que les deux autres paquebots subiront une amélioration importante de leurs installations.

Le principe de la mise en service d'un troisième paquebot mixte français destiné à remplacer le navire affrété a été admis. La construction d'un nouveau navire a été décidée en conseil des ministres fin 1961 ; le navire sera construit à Dunkerque, aux chantiers France-Gironde ; entièrement climatisé, il pourra transporter jusqu'à 400 passagers. Construction prévue en 1964.

Nouvelles-Hébrides. — Rien à signaler depuis la suppression des surfrets.

Nouvelle-Calédonie. — Reçoit la visite des paquebots mixtes de la ligne Panama et les cargos des deux lignes passant par Suez et Panama.

Wallis et Futuna, non desservies directement, sont reliées à la Nouvelle-Calédonie par des navires des compagnies locales selon convention avec le Haut-Commissaire dans le Pacifique.

Polynésie française. — Papeete reçoit les paquebots mixtes et cargos des Messageries maritimes de la ligne Panama. La fréquentation du port par les lignes françaises et étrangères pose quelques problèmes en matière de mise à quai. Des difficultés survenues en cours de travaux d'extension ont retardé la solution de ce problème.

Taiohae dans les australes est depuis décembre visité en escale touristique (passagers uniquement) par les paquebots des Messageries à raison d'une touchée alternativement à l'aller et au retour.

#### C. — Secteur de l'Atlantique.

Saint-Pierre et Miquelon. — Le port de Saint-Pierre est relié à la Métropole par le paquebot de la Fabre Line qui remonte le Saint-Laurent, et également pour des transports de poisson par le cargo frigorifique Pinta de la C. O. M. A. T. compagnie locale.

## ANNEXE V

---

### L'EQUIPEMENT RADIOPHONIQUE DES T. O. M.

Poursuivant l'effort d'équipement radiophonique entrepris en faveur des Territoires d'Outre-Mer depuis 1960 et analysé ci-dessous :

- création de la station de Radio-Comores (4 kW) : 350.000 F ;
- renforcement Radio-Tahiti (puissance portée de 4 kW à 8 kW) et extension de la Maison de la Radio : 553.000 F ;
- renforcement Radio-Nouméa (puissance portée de 5 kW à 17 kW) : 439.000 F ;
- renforcement Radio-Saint-Pierre (puissance portée de 1 kW à 5 kW) et création d'une maison de la radio : 550.000 F ;
- renforcement Radio-Djibouti (puissance portée de 5 kW à 9 kW) et création d'une maison de la radio : 1.120.000 F,

le Ministère d'Etat envisage pour les années prochaines les réalisations suivantes :

- construction et équipement d'une maison de la radio à Nouméa (prévision : 1.500.000 F ;
- transfert de Dzaoudzi à Moroni (nouvelle capitale) de la station de Radio-Comores, avec création d'une véritable maison de la radio (prévision : 1.600.000 F).

Ces réalisations d'échelonnement sur les années 1964, 1965 et ultérieures.

## DISPOSITIONS SPECIALES

### *Article 71.*

#### **Prise en charge de personnels des corps métropolitains mis à la disposition des services territoriaux des Territoires d'Outre-Mer.**

**Texte.** — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1964, et dans la limite des crédits ouverts à cet effet, sont imputées au budget de l'Etat les dépenses afférentes aux soldes et indemnités de certaines catégories des fonctionnaires des corps métropolitains et des militaires hors cadre en fonctions dans les services territoriaux des Territoires d'Outre-Mer ou dans les services français du Condominium des Nouvelles-Hébrides.

Un décret en Conseil d'Etat fixera les catégories de personnels pris en charge.

Le budget de l'Etat supporte également, à compter de la même date, les dépenses de transports des mêmes agents entre la Métropole et les Territoires d'Outre-Mer ou le Condominium des Nouvelles-Hébrides ainsi que les indemnités susceptibles de leur être allouées au titre de ces déplacements.

*Commentaires.* — Aux termes de l'article 10 de l'ordonnance du 29 octobre 1958 et concernant les fonctionnaires et les militaires détachés dans les services territoriaux des T. O. M., l'Etat prend à sa charge une partie de leur rémunération égale à la différence entre la rémunération territoriale et la rémunération qui leur serait allouée dans leurs cadres d'origine.

Au moment où l'on renforce l'encadrement administratif de ces territoires, cette règle restrictive risque d'obérer gravement les finances locales. Aussi, le présent article propose-t-il la prise en charge totale, par le budget métropolitain, des soldes, indemnités et dépenses de transport des personnels en cause.

Votre Commission des finances vous en propose l'adoption.